
Conditions générales de vente de l'Espace Canin pour les cours

Article 1 : préambule

L'Espace Canin Evoluchien propose des activités d'éducation, de sports et de pension canine. Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent pour les cours de l'Espace Canin Evoluchien.

Article 2 : Organisation de cours

L'Espace Canin organise des cours collectifs et des cours particuliers.

Les cours sont destinés à des binômes, constitués chacun d'un humain, appelé le conducteur, et d'un chien.

Dans certain cas, plusieurs conducteurs peuvent être autorisés à participer, après autorisation de l'éducateur.

Ces cours se déroulent sous **l'autorité d'un Éducateur, Mme Cosperec Maeva**

La progression d'un chien dépend de plusieurs facteurs : son caractère, son histoire, votre implication, votre régularité.

Vous devez prolonger le travail fait en cours, dans la vie de tous les jours, pour avoir une progression plus rapide.

Cours collectifs : Sur les lieux de cours, l'Éducateur principal peut exclure toute personne.

Il a également autorité pour écarter un chien perturbant. Il ne s'agit pas de se débarrasser des chiens aux caractères difficiles, mais d'assurer le bon déroulement des cours ainsi que la sécurité des clients.

Article 3 : Tarifs des cours

Les cours sont payants. Les tarifs figurent en annexe de ce règlement.

Les cours payés ne sont pas remboursables.

Article 4 : Lieu et horaire des cours

Les cours ont principalement lieu sur le terrain, lieu-dit Poncho Meign 22300 Ploumilliau.

Des cours peuvent néanmoins être organisés en tout autre lieu, public ou privé.

Les cours collectifs ont lieu le dimanche matin de 9h30 à 10h15 pour les chiots et de 10h30 à 12h pour les adultes.

Les cours particuliers ont lieu 7j/7 de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Ils se font exclusivement sur rendez-vous sur ces plages horaires. Pour respecter le travail de Mme Cosperec, l'Espace Canin vous remercie de respecter ses horaires. Dans le cas où les horaires de RDV ne seraient pas respectés (+15min de retard) et *non justifiés* auprès de l'Espace Canin, une majoration de 5€ sera ajoutée.

Articles 5 : Conditions pour assister aux cours

Conducteurs :

Pour assister à un cours, le conducteur doit :

- Être le propriétaire du chien ou avoir l'autorisation de celui-ci de le conduire.
- S'être acquitté du prix du cours.
- Respecter l'autorité de l'éducateur.
- Être muni du matériel demandé par l'éducateur.
- Fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant la garde du chien.
- Présenter une condition physique et mentale permettant de maîtriser le chien.
- Vous devez avoir rempli la fiche de renseignement.

Chiens :

Par ailleurs, le chien doit :

- Être légalement identifié par un tatouage ou une puce électronique.
- Être à jour des vaccins obligatoires.
- Présenter une bonne santé physique.

Article 6 : Propreté

Il est rigoureusement interdit de laisser son chien faire leurs besoins sur les lieux de cours. Il appartient à chaque conducteur de prendre toutes dispositions à cet égard avant d'arriver sur le terrain. Le cas échéant, il convient de ramasser les déjections de son chien.

Par ailleurs, chacun devra veiller à maintenir le terrain dans un parfait état de propreté. Aucun objet ne doit y être abandonné.

Article 7 : Comportement

Aucun acte de violence vis-à-vis des humains ou des animaux n'est toléré. De même, les propos injurieux ou diffamatoires à l'égard de quiconque pouvant nuire à son honorabilité sont rigoureusement proscrits.